NOTE PRELIMINAIRE SUR UN SPECIMEN CONSERVE DANS LA GLACE, D'UNE FORME ENCORE INCONNUE D'HOMINIDE VIVANT HOMO PONGOIDES (SP. SEU SUBSP. NOV.)

PAR

Bernard Heuvelmans (Paris)

(Avec cinq planches hors texte)

Les circonstances dans lesquelles le présent spécimen a été examiné et étudié sont si particulières qu'il est indispensable de les mentionner ici.

Le samedi 14 décembre 1968, l'écrivain et journaliste scientifique Ivan T. Sanderson, dont j'étais alors l'hôte dans le New Jersey (U.S.A.), à l'occasion d'un voyage d'études à travers l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud, me proposa de l'accompagner dans le Middle West pour y examiner et éventuellement identifier le cadavre d'un être velu d'apparence humaine, inclus dans un bloc de glace. Cette pièce anatomique avait été exhibée depuis bien plus d'un an sur les champs de foire — le plus récemment à la Stock Fair (Foire du Bétail) de Chicago — comme un homme ainsi conservé « depuis des siècles », ce qui suggérait au public sa nature « préhistorique ».

D'après l'informateur de Sanderson, le bloc de glace, avec son inclusion, aurait été découvert par des pêcheurs au large du Kamtchatka ou, plus vaguement, dans la mer de Bering, mais serait parvenu en fin de compte à Hong-Kong, où son actuel propriétaire l'aurait acquis.

Sans me faire trop d'illusions sur l'importance possible de la pièce que nous allions voir, j'acceptai avec plaisir l'offre qui m'était faite. Depuis les quelque vingt années que je me suis spécialisé en Cryptozoologie (ou « Science des animaux cachés », à savoir la recherche et l'étude des espèces animales dont l'existence n'est pas encore officiellement reconnue par la Science, du fait de l'absence de pièces anatomiques), je me suis fait un devoir de toujours aller voir, dans la mesure de mes possi-

bilités, tous les spécimens qui me sont ainsi signalés, sans jamais me laisser rebuter par les appellations fantaisistes — telles que « monstre », « serpent de mer », « dragon » ou « abominable homme des neiges » — qui leur sont généralement appliquées par les profanes et en particulier les journalistes avides de sensationnel. À l'encontre de ce qu'on pourrait imaginer, ces enquêtes se sont rarement révélées infructueuses et m'ont souvent permis l'examen et la conservation de spécimens d'animaux, sinon inconnus, du moins extrêmement rares, ou bien nouveaux pour une région déterminée.

La présente enquête devait se révéler d'un intérêt bien plus considérable encore, puisqu'elle s'est soldée par la découverte d'un individu appartenant à une forme zoologique non décrite à ce jour.

ETAT PRESENT DU SPECIMEN

Le mardi 17 décembre, en compagnie d'Ivan Sanderson, je devais rencontrer à son domicile de Rollingstone, Winona County (Minnesota), M. Frank D. Hansen, qui me dit avoir exhibé le spécimen en question dans de nombreuses foires depuis le 3 mai 1967, et répéta que celui-ci avait été acquis à Hong-Kong. Il prétendit n'avoir pas la moindre idée de ce que pouvait être sa nature exacte. Il était même possible, selon lui, qu'il ne s'agît que d'une habile fabrication orientale, comme ces « sirènes » vendues dans maints ports de l'Océan Indien, et qui sont en général le produit du délicat assemblage d'un corps de singe ou de lémurien, d'une queue de poisson et de serres d'oiseau rapace.

En vérité, il préférait provisoirement, confia-t-il, ne pas en savoir davantage sur le spécimen en question, afin de pouvoir continuer à le présenter en toute sincérité au public comme un « mystère total », et ce, jusqu'au jour où, ne pouvant plus en assurer la conservation, il le livrerait à une étude scientifique approfondie. Cela dit, il nous autorisa néanmoins avec une extrême obligeance à l'examiner tout à loisir, et me permit même d'en prendre autant de photos que je le désirais, ce que je devais faire le lendemain dans des conditions d'éclairage peu favorables et sous des angles de prise de vue extrêmement impropres, vu la faible hauteur du local.

Le spécimen se trouvait dans une roulotte, étendu dans une sorte d'énorme cercueil réfrigéré, mesurant intérieurement 2 m 20 de long sur 90 cm de large. Celui-ci était éclairé à l'intérieur par des tubes fluorescents disposés latéralement, et une quadruple couche de verre épais en tenait lieu de couvercle, afin de permettre l'examen. D'après M. Hansen, le bloc de glace contenant le spécimen mesurait, lors de son acquisition, environ 2 m 75 de long sur 1 m 50 de large et 1 m 20 de haut, et pesait quelque 2.700 kg (1). Afin de rendre aussi visible que possible l'être y emprisonné, les dimensions du bloc avaient été réduites à l'extrême, et

⁽¹⁾ Les contours de ce bloc devaient donc être très irréguliers, car un parallélipipède de glace de ces dimensions exactes pèserait environ 4.950 kilos.

toute la partie disposée frontalement par rapport au spécimen avait été élaguée et « sculptée » de façon à réduire au minimum l'épaisseur de la couche de glace le recouvrant. Cette opération avait malheureusement découvert certaines zones du corps, menacées du même coup de putréfaction, et il avait fallu reformer de la glace nouvelle pour les recouvrir. Aussi, à certains endroits, la gangue de glace présente une forte opacité, due vraisemblablement à de la cristallisation. D'une manière générale, le spécimen est cependant bien visible, et maints menus détails peuvent en être nettement observés à travers une glace par endroits aussi claire que du cristal. En certains points toutefois, il est nécessaire de se servir d'une torche électrique ou d'un spot pour arriver à même distinguer de simples contours.

Le spécimen semble être dans un état de conservation remarquable. Là où du sang est visible, il a gardé la coloration vive du liquide frais. Mais cet état de fraîcheur parfaite n'est qu'illusoire, comme j'ai pu le constater. Du coin du « cercueil » le plus proche du pied gauche du spécimen s'échappe en effet l'odeur caractéristique d'un cadavre en décomposition : sans doute les points à cet endroit ne sont-ils pas hermétiques. Un examen très minutieux m'a d'ailleurs révélé que le cinquième orteil du pied droit — une des zones les plus proches de la surface de la glace — présente une teinte grisâtre suspecte. Comme j'en faisais la remarque à M. Hansen, celui-ci me dit avoir en effet constaté que cet orteil changeait peu à peu de couleur.

M. Hansen estime qu'il pourra continuer d'exhiber ce spécimen pendant encore un an, mais il est à craindre que dans un tel délai la plupart des parties molles ne soient putréfiées au point de ne plus permettre une étude scientifique approfondie, surtout aux points de vue histologique, sérologique et génétique, ce qui serait hautement déplorable (2).

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le spécimen se présente à première vue comme un homme — ou si l'on préfère un être humain adulte de sexe masculin — de taille (1 m 80) et de proportions à peu près normales, mais excessivement et extraordinairement velu. Excepte-t-on la face, la paume des mains, la plante des pieds, le pénis et les testicules, il est entièrement couvert en effet de poils d'un brun très foncé, longs de 7 à 10 cm. Sa peau est de la couleur cireuse caractéristique des cadavres d'hommes de race blanche (Caucasoïde) non tannés par le soleil. On peut apercevoir celle-ci sans peine sur toute la surface visible du corps — plus particulièrement, en dehors des zones franchement nues, sur le milieu de la poitrine et les genoux — les poils étant le plus souvent distants les uns des autres de près de 2 mm. Dans l'ensemble, le pelage fait penser à celui d'un chim-

⁽²⁾ Au moment où ces lignes sont écrites, des pourparlers ont été engagés en vue d'acquérir le spécimen afin de le soumettre à une étude scientifique complète.



Fig. 1. - Homo pongoides.

Anatomie générale avec reconstitution de la partie céphalique : on remarque la fracture de l'avant-bras.

panzé, pas du tout à une fourrure dense, comme celle de l'ours par exemple.

POSITION DU SPECIMEN

Dans sa position actuelle, l'homme velu paraît couché sur le dos.

La jambe gauche semble entièrement étirée, avec le pied étendu dans son prolongement. La jambe droite est sensiblement repliée vers le haut, ce qui fait saillir le genou, et le pied est dressé en l'air à angle droit. Le bras gauche est replié au-dessus de la tête avec la paume de la main en l'air. Le bras fait une courbe étrange comme s'il s'agissait de celui d'une poupée de son, mais cette courbure est due au fait que l'avant-bras présente une fracture ouverte à mi-chemin entre le poignet et le coude : on distingue le cubitus (u l n a) brisé dans la plaie béante.

Le bras droit est étroitement replié contre le flanc, la main étalée audessus de l'aine, du côté droit. Entre l'annulaire et le médius, on aperçoit le pénis, lequel repose obliquement sur l'aine, du côté droit donc. Au point de jonction des cuisses, on distingue vaguement les testicules.

La tête est renversée en arrière, en sorte que la bouche et le dessous du nez en sont les parties les plus élevées. Malgré cette position, qui chez un homme normal actuel dégagerait le cou et ferait éventuellement saillir la pomme d'Adam, le cou, enfoncé dans les profondeurs de la glace, n'est pas entièrement visible. Ceci permet de penser que cet être a le cou très bref, ou du moins la tête normalement enfoncée dans les épaules. (A moins, bien sûr, qu'il n'ait été décapité, et que la tête, détachée du corps, ne repose dans une position inhabituelle.)

BLESSURES ET CAUSE APPARENTE DE LA MORT

Outre la fracture déjà mentionnée du cubitus, l'homme velu présente plusieurs blessures. La tête est le plus sérieusement endommagée. D'après M. Hansen, qui a pu distinguer la partie dorsale du spécimen avant que le bloc de glace ne soit déposé dans sa caisse actuelle, toute la partie occipitale du crâne serait défoncée, ou ferait défaut, et de la matière cérébrale en sortirait. Dans les profondeurs de la glace, on distingue d'ailleurs toujours d'importantes traînées ou poches de sang dans cette région.

L'orbite droite est vide et sanglante. Le globe oculaire gauche est sorti de son orbite, et ses contours se distinguent vaguement au côté de celle-ci.

Au milieu de la poitrine, presque à mi-chemin entre les deux mamelons, on devine plutôt qu'on ne distingue à travers la glace, fortement cristal-lisée à cet endroit, une petite zone noirâtre qui, selon SANDERSON, pourrait bien être une autre blessure.

L'éclatement de l'occiput et le fait que les globes oculaires ont déserté les orbites, l'un ayant même disparu, suggèrent que l'être en question

a été abattu, de face, par plusieurs balles d'une arme à feu de gros calibre.

Une balle l'aurait atteint au cubitus, alors qu'il tentait sans doute de se protéger de l'avant-bras. Une seconde balle lui aurait alors pénétré dans l'œil droit, détruisant celui-ci, faisant jaillir l'autre de son orbite et produisant un large cratère à l'arrière du crâne, ce qui devait entraîner la mort immédiate.

ANCIENNETE ET ORIGINE DU SPECIMEN

Certains aspects de cette énigme n'étant guère de ma compétence, j'ai prié mon excellent ami Jack Arthur Ullrich, de Westport (Connecticut), géologue très versé en hydrologie et en glaciologie, de me fixer sur certains points précis. Je lui suis très reconnaissant pour la rigueur avec laquelle il a répondu à mes questions.

Pendant combien de temps le présent spécimen peut-il avoir été conservé dans la glace?

Réponse: « La vitesse de décomposition d'un cadavre est fonction de la température ambiante. On peut artificiellement abaisser à ce point la température que toute putréfaction est pratiquement inhibée, mais un froid si intense n'existe pas dans la nature sur notre planète. A l'encontre de ce qu'on rapporte communément, jamais un mammouth ou aucun autre animal préhistorique n'a été conservé dans la glace : la chose est physiquement impossible. En Sibérie, mammouths et rhinocéros laineux ont été découverts dans la fange, laquelle a en soi tendance à préserver de la corruption. Glacée, elle permet de pratiquement arrêter toute putréfaction. La seule température de la glace naturelle ne peut que ralentir un tel processus, non l'empêcher. On peut affirmer avec certitude que l'âge du présent spécimen est de l'ordre de quelques années seulement. »

Le présent spécimen s'est-il trouvé conservé dans la glace à la suite d'un accident naturel ou a-t-il été artificiellement réfrigéré?

Réponse: « D'une manière générale, on peut dire que les probabilités pour qu'un cadavre se conserve intact dans la glace sont extrêmement faibles. Il faudrait pour cela qu'il tombe dans l'eau sans aussitôt couler au fond, et que l'eau se congèle en l'englobant entièrement avant qu'il ne soit dévoré par des prédateurs ou décomposé par les bactéries. Un cadavre qui se congèlerait ainsi, soit en flottant, soit dans une très faible épaisseur d'eau, accumulerait sur toute la surface de son corps une succession de couches de glace. Sa peau serait d'abord réfrigérée, ce qui aurait pour effet de sceller sur-le-champ orifices naturels et blessures, empêchant désormais toute hémorragie. En mer ou dans toute eau

courante, la glace se formerait par couches très irrégulières et inclurait d'innombrables bulles d'air, ce qui la rendrait pratiquement opaque. Seule de l'eau parfaitement stagnante pourrait donner de la glace translucide. Le présent spécimen est enfermé dans de la glace en général très claire. Il ne peut donc pas avoir été congelé en mer, ni même dans un fleuve ou une autre eau en mouvement. Les traînées et les poches de sang qui se distinguent autour de la tête démontrent qu'il n'a même pas été congelé dans une eau stagnante, puisque toute réfrigération naturelle aurait arrêté l'effusion de sang. Que la congélation de ce spécimen a été produite artificiellement est d'ailleurs corroboré par la présence, audessus de toute la surface du corps, de multitudes de petits chapelets de bulles ou de petits canaux capillaires, créant par endroits comme une fourrure de givre. Quand on congèle dans un réfrigérateur un objet quelconque plongé dans l'eau, la glace se forme en effet par couches successives à partir des parois du réservoir (contenant les éléments de réfrigération) en direction de l'objet, en l'occurrence du cadavre. L'eau restée à l'état liquide au sein du bloc de glace diminue peu à peu de volume; et les bulles d'air dissous, en se frayant un chemin vers elle à travers la glace en formation, créent des touffes de petits canaux qui épousent les contours du corps, lequel est en effet le dernier à se congeler. L'existence de telles structures capillaires trahit de manière indiscutable une congélation produite non vers la périphérie, comme dans la nature, mais de la périphérie vers le centre, donc artificiellement. »

Ces précieuses informations éclairent d'un jour singulier les renseignements fournis tant sur l'origine du présent spécimen, que sur son ancienneté suggérée.

DESCRIPTION ANATOMIQUE DETAILLEE

Outre la pilosité excessive et la brièveté apparente du cou, un examen minutieux fait apparaître maints traits incompatibles avec les caractères anatomiques d'un individu normal appartenant à une des cinq races sous-espèces connues de l'espèce actuelle (Homo sapiens), selon la classification récente du Professeur Carleton S. Coon (1962) (3).

Avant tout, les mains et les pieds paraissent d'une grandeur et d'une épaisseur tout à fait anormales : doigts et orteils semblent aussi gros et massifs que ceux d'un gorille adulte. Peut-être la glace, agissant comme une loupe, exagère-t-elle quelque peu leur grosseur, mais certains détails frappants ne peuvent s'expliquer par un simple effet d'optique.

Il convient de préciser ici que toutes les mesures données ci-dessous ne sont que provisoires et doivent être traitées avec prudence, étant donné

⁽³⁾ C'est à cet ensemble de races ou sous-espèces que je ferai allusion dans cette note chaque fois que je parlerai de l'Homme actuel, en dépit du fait que le présent spécimen appartient à une autre forme d'Hominidé vivant a c t u e l l e m e n t.

les conditions anormales et difficiles dans lesquelles elles-ont dû être

prises (4).

Avec son gros orteil non opposable, le pied est typique d'un Hominidé. Toutefois tous les orteils sont presque de la même épaisseur (env. 3 cm). voire de la même longueur : le « gros » orteil est à peine plus gros et plus long que les autres. Au surplus, les extrémités des orteils semblent être à peu près toutes au même niveau dans le plan frontal : en d'autres termes, par rapport à l'axe antéro-postérieur du pied, la rangée d'orteils semble disposée presque perpendiculairement, et non aussi obliquement que dans le pied de l'Homme actuel, chez qui le gros orteil proémine en général, les autres se présentant de plus en plus en retrait. Il ne serait pas impossible ici que, le pied une fois étalé et vu du dessus, les orteils II et III dépassent un peu plus de la rangée que le gros orteil (I), comme chez les Néanderthaliens ou certains individus anormaux de notre espèce.

Le pied donne l'impression d'être relativement plus court et trapu que chez l'Homme actuel (5), mais il est extrêmement large en soi (20 cm à sa plus grande largeur).

La plante du pied est beaucoup plus ridée et divisée en coussinets que chez l'Homme actuel, plus proche en somme de ce qui s'observe chez les grands anthropoïdes.

Mains:

La main est relativement large et courte, comme chez certains hommes actuels, mais beaucoup plus grande (longueur : 27 cm; largeur maximum : 19 cm). Le pouce est d'une longueur démesurée. Etendu à côté de l'index, il s'allongerait sans doute, non jusqu'à mi-hauteur de la phalange proximale de celui-ci, comme chez l'Homme actuel, mais au moins jusqu'à l'apophyse proximale de la phalangine ou phalange intermédiaire.

Les doigts et les orteils sont garnis d'ongles courts, épais, d'une coloration jaunâtre.

Thorax et abdomen:

Modérément puissant, le thorax paraît cependant plus bombé que celui de l'Homme actuel, plutôt comme celui d'un Néanderthalien. Au surplus, il se prolonge par l'abdomen de manière à former avec lui un tronc en forme de baril (longueur : 70 cm). Alors que chez l'Homme actuel, la taille est nettement marquée par un étranglement à la hauteur du nombril, dans le présent spécimen, comme chez les anthropoïdes, un étranglement du corps n'est visible qu'à la hauteur du pubis, à la jonction des muscles du tronc et de ceux des cuisses

⁽⁴⁾ Elles ont été faites sur les agrandissements des photos prises à la verticale. Les mensurations générales sont donc assez précises. Pour celles de détail la marge d'erreur ne peut cependant pas être supérieure à 10 %.

⁽⁵⁾ Chez les Alakaluf de la Terre de Feu, qui marchent pieds nus dans la neige et l'eau glacée, on observe cependant une tendance vers l'acquisition d'une telle forme.

Les mamelons sont rosâtres et situés à la même place que chez l'Homme actuel. On ne peut voir le nombril à cause de l'opacité de la glace ou de la présence du pouce. Le pénis est plutôt grêle, et long de près de 10 cm. Les testicules paraissent menus.

Membres:

Les bras sont très longs (1 m, les mains comprises) et semblent devoir atteindre le niveau des genoux quand ils pendent le long du corps.

Les jambes paraîssent, aussi, anormalement longues mais c'est pure illusion, due au fait que les grands primates, à ce point velus, qu'on voit d'habitude sont des anthropoïdes, aux jambes beaucoup plus courtes. En fait, les jambes du présent spécimen sont, sans doute, plutôt courtes (90 cm à partir de la hauche). De toute façon, elles restent dans les limites normales de variation de l'Homme actuel.

Tête:

Maints détails de la tête, en grande partie enfoncée dans les profondeurs de la glace, sont malheureusement difficiles à observer.

On ne remarque pas de prognathisme prononcé.

La bouche affleure presque la surface de la glace, qui est en partie « givrée » à cet endroit. Aussi aperçoit-on assez mal cette bouche, droite et plutôt largement fendue, dont les lèvres — c'est-à-dire la muqueuse extravertie de la bouche — sont extrêmement fines, voire inexistantes. Elle est légèrement entrouverte, et l'on peut voir une dent jaunâtre, qui semble la canine supérieure droite, mais pourrait être la deuxième incisive supérieure droite : en tous cas, elle n'est ni particulièrement puissante, ni pointue, ni longue, bref, plutôt incisiforme comme l'est la canine chez l'Homme actuel.

Deux rides marquent la peau des joues de part et d'autre de la bouche, et perpendiculairement à celle-ci.

Le menton paraît arrondi et fuyant.

On ne peut distinguer les oreilles.

En revanche, on voit avec netteté les narines largement béantes, et de contour circulaire, d'un nez qui paraît court, voire retroussé, mais non épaté.

Impossible de dire si les arcades sourcilières sont proéminentes ou non. Le front, au-delà, n'est guère visible dans les profondeurs de la glace.

PILOSITE

Les poils sont d'un brun noirâtre très foncé. Leur longueur et leur densité ont déjà été précisées plus haut.

Sur la face, la pilosité est extrêmement faible. Tout au plus distinguet-on des poils dans les narines, des sourcils pauvrement fournis et, au bord des paupières, quelques cils. Au-dessus de la commissure des lèvres, il y a de chaque côté, sur les joues, quelques petits poils très clairsemés, un peu comme les moustaches d'un chat.

Ce qui frappe toutefois, dans un visage si nu, c'est qu'il y a toute une série de petits poils sur le septum même du nez, jusqu'au bout de celui-ci.

Le front ne paraît pas être couvert de poils.

Sous le menton et le reste de la mandibule, on distingue un large collier noirâtre de poils, qui doit être le pelage du cou plutôt qu'une barbe véritable.

Etant donné la position, rejetée en arrière, de la tête, on ne peut voir grand-chose de la toison qui semble couvrir la tête au-delà du front. Aussi est-il impossible de dire si elle est composée de poils comparables à ceux du corps, ou bien de cheveux, éventuellement plus longs.

Sur toute la surface du corps, les courants de poils suivent le même sens que chez l'Homme ou les grands anthropoïdes. Ainsi, sur la face postérieure de l'avant-bras (le long du cubitus), ils remontent du poignet vers le coude, alors que sur tout le haut du bras, ils descendent de l'épaule vers le coude.

De part et d'autre des flancs, on peut voir dépasser les poils particulièrement longs et fournis du dos, qui semblent y former une véritable houppelande, comme chez le Chimpanzé ou le Gorille.

Deux autres points attirent l'attention :

Primo: Alors que chez un homme atteint d'hypertrichose (développement anormal de la pilosité), la poitrine est en général particulièrement velue, au point qu'il faut écarter les poils avec force pour arriver à voir la peau, chez le présent être velu, la poitrine est au contraire particulièrement dénudée, pas autant certes que chez les anthropoïdes, mais presque. Les poils, inclinés latéralement de part et d'autre du sternum, y forment comme une raie médiane, où la peau est mieux visible que partout ailleurs sur le thorax.

Secundo: Le dessus des pieds est, autant que les jambes, couvert d'un pelage abondant, ce qui ne se constate ni chez les humains atteints d'hypertrichose, ni même chez les anthropoïdes, dont les pieds sont en effet presque nus.

NATURE DE SPECIMEN

Six hypothèses peuvent être émises a priori concernant la nature du present spécimen. Il pourrait s'agir de :

- 1°) un objet artificiel, entièrement manufacturé;
- 2°) un être composite, produit par l'assemblage de membres ou d'organes provenant d'êtres vivants de diverses espèces;
- 3°) in individu normal appartenant à une des races connues d'H o m o s a p i e n s actuel;

4°) un individu anormal, tératologique, appartenant à une des races connues d'Homo sapiens actuel;

5°) un individu appartenant à une race ou sous-espèce encore inconnue d'Homo sapiens;

6°) un individu appartenant à une espèce, voire un genre, différant essentiellement de l'espèce Homo sapiens ou du genre Homo.

Passons successivement en revue ces diverses possibilités.

Ad 1º) :

Cette hypothèse peut être rejetée d'emblée comme pratiquement impossible. Si le spécimen était fait, par exemple, de matière plastique ou de cire, sur la surface de laquelle on aurait avec une patience infinie planté un à un, et sous un angle approprié, des millions de poils, même véritables, il ne se décomposerait pas.

Au surplus, un argument psychologique plaide contre cette hypothèse. Si un faussaire produisait un tel spécimen, ce serait de toute évidence soit pour stupéfier les foules à des fins strictement lucratives, soit pour mystifier les spécialistes par pure malignité. Pour atteindre ce but, il aurait forcément créé un « Homme préhistorique » ou un « Homme-singe », conforme aux reconstitutions scientifiques, artistiques ou populaires de tels êtres. Il aurait même été tenté d'accentuer les caractères qui différencient ceux-ci de l'Homme actuel. Or il n'en est rien. Les traits les plus simiens qu'on prête aux préhumains ou subhumains (prognathisme, arcades sourcilières puissantes, jambes torses, etc.) sont ici soit absents, soit impossibles à distinguer. Pourquoi aussi un faussaire se serait-il donné la peine de simuler des blessures? Si elles ajoutent une note d'horreur, dont les foules sont friandes, elles défigurent l'être exhibé, au point de le rendre moins « spectaculaire ». Si les yeux avaient été présents dans les orbites, si toute la tête avait été plus visible, l'effet eût été évidemment plus saisissant.

Il est certain que si l'Homme velu en question avait vraiment ressemblé à l'idée que nous nous faisons d'un Homme préhistorique ou d'un Pithécanthrope, il aurait rencontré sur les champs de foire un succès bien plus éclatant qu'il n'en a eu. La Presse s'en serait bientôt emparé, et les spécialistes — anthropologues, zoologistes, paléontologues, médecins, etc. — se seraient précipités pour l'examiner. Si pendant un an et demi, il n'a pas éveillé plus d'attention que la plupart des autres curiosités foraines habituelles — tout au plus un intérêt amusé — c'est qu'il n'était pas assez impressionnant, pas assez conforme à une image traditionnelle, qu'un faussaire se serait efforcé de créer sur commande.

Ad 2°):

Cette hypothèse est aussi invraisemblable que la précédente, et peut être éliminée non moins facilement. Ce n'est pas seulement parce qu'aucune suture n'est visible, car les faussaires orientaux notamment sont, dans ce

domaine, d'une habileté diabolique. Le fait est que pour créer artificiel-lement un tel spécimen par une opération chirurgicale post mortem, il aurait fallu, à première vue du moins, assembler une tête humaine, un corps velu de chimpanzé (à cause de la blancheur de la peau et de la couleur des poils chez cet anthropoïde), et des pieds de type humain. Sans même tenir compte des détails très particuliers du visage, un obstacle majeur rend cette opération impossible. C'est que les proportions corporelles sont plutôt celles d'un Homme que d'un Chimpanzé. Tous les grands anthropoïdes, construits comme des brachiateurs, ont des bras démesurés et des jambes corrélativement très courtes; et aucun autre singe connu, du type curiateur, à bras plus courts et à longues jambes, n'est d'une taille qui approche même faiblement celle du présent spécimen.

Quant aux pieds, s'ils sont d'un type indiscutablement humain, ils sont loin d'être comparables à ceux d'un Homme actuel, et sont en vérité ce qu'il y a peut-être de plus original dans le spécimen. A qui dès lors auraient-ils pu être empruntés ?

Le même argument psychologique invoqué a d 1°, joue ici aussi contre cette hypothèse, et doit achever de convaincre que le présent spéciment ne peut en aucune façon être le résultat d'un trucage délibéré.

Ad 3°):

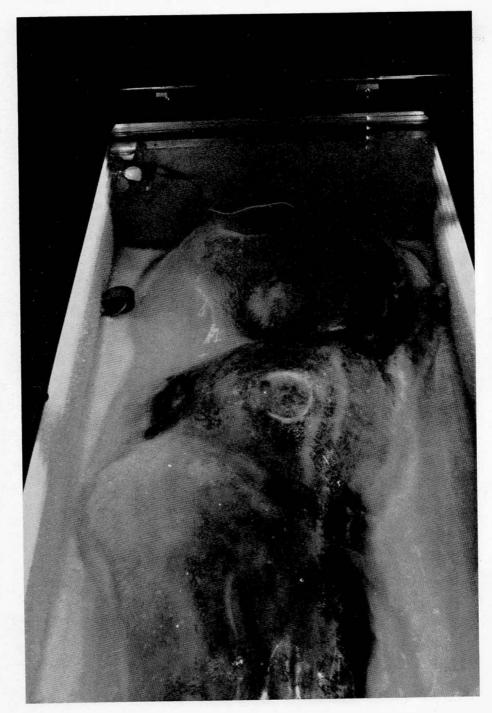
Cette hypothèse, seulement citée pour mémoire, n'est pas défendable. Tenant compte du fait que le spécimen en question aurait été découvert au large du Kamtchatka, ou plus près du détroit de Bering (ce qui est d'ailleurs loin d'être établi), on pourrait être tenté d'imaginer qu'il s'agit d'un Aïnou (un des derniers représentants d'une race blanche particulièrement velue, vivant dans les îles d'Hokkaïdo et de Sakhaline et les Kouriles) dont le cadavre congelé aurait été entraîné vers le nord par un courant marin.

Malheureusement pour cette supposition, le courant qui passe au large de ces îles et du Kamtchatka, à savoir le contre-courant froid Oya Siwo, coule depuis le détroit de Bering en direction du Japon, et non vice-versa. De toute façon, la réputation de pilosité des Aïnous est très surfaite. S'ils sont très velus par rapport aux autres orientaux, ils ne le sont point par rapport à certaines autres races. Comme le précise judicieusement Coon dans The Origin of Races (1962), les Aïnous ont « autant de poils qu'un Ecossais ou un Juif velu ». Rien de comparable en tout cas à l'extravagante pilosité du présent spécimen.

Ad 4°):

Cette hypothèse est celle qui, à première vue, paraît la plus plausible, mais elle ne résiste pas à l'analyse.

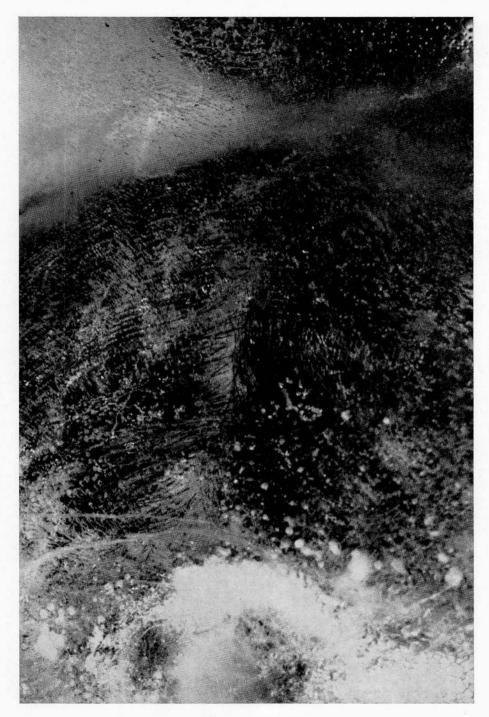
La pilosité extraordinaire du spécimen, associée aux proportions générales du corps, pourrait suggérer l'éventualité d'un cas d'hypertrichose humaine, dont maints exemples ont été enregistrés au cours des siècles et figurent dans la littérature médicale.



 $\label{eq:homopongoides} Homo\ pongoides.$ Le spécimen dans son « cercueil » réfrigéré.

B. HEUVELMANS. — Note préliminaire sur un spécimen conservé dans la glace d'une forme encore inconnue d'hominidé : Homo pongoides (sp. seu subsp. nov.)

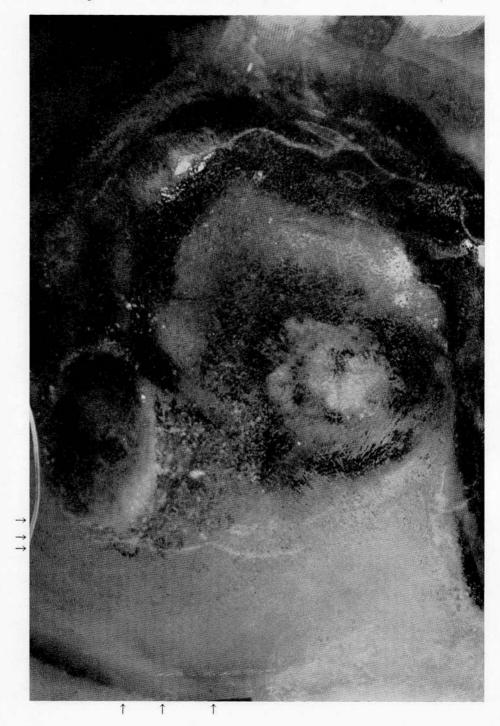




Homo pongoides.

Détail de la pilosité au milieu de la poitrine. (On distingue au haut de la photo le pelage du cou, la pseudo-barbe)





Homo pongoides.

La tête, avec le bras gauche replié au-dessus. On distingue ici les extrémités d'au moins trois doigts (\downarrow) et beaucoup plus vaguement un quatrième, ainsi que le pouce.

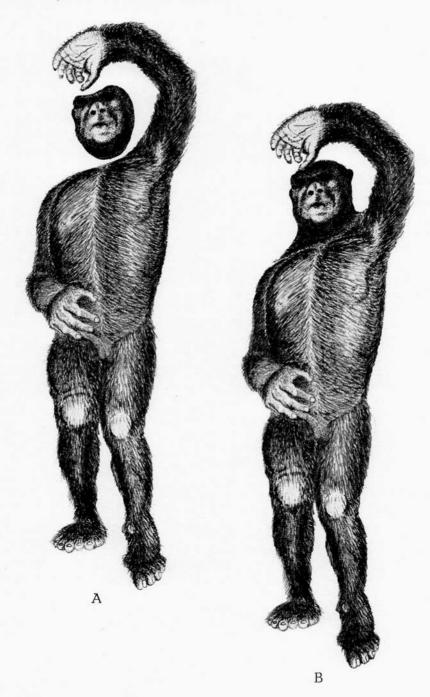


Homo pongoides.

Pied droit (vue frontale). N.B.: Sa grandeur est réduite sur cette photo; dans sa plus grande *largeur* il mesure un peu plus de 20 cm en réalité.



Bull. Inst. r. Sci. nat. Belg. — T. 45, N° 4, 1969. Bull. K. Belg. Inst. Nat. Wet. — D. 45, N^{r} 4, 1969.



Homo pongoides.

A. — Tel qu'il apparaît dans sa gangue de glace:
les contours du cou et de la tête ne peuvent pas être distingués.
B. — Reconstitution hypothétique des contours de la tête et du cou.



Cependant, si l'on parcourt d'un bout à l'autre la monographie classique des Drs Le Double & Houssay, Les Velus (1912), on n'y trouve rien de comparable, dans les détails du moins, à ce qui s'observe dans le présent spécimen.

Deux points capitaux à cet égard ont déjà été mentionnés. En premier lieu, dans les divers cas connus d'hypertrichose humaine, la pilosité est particulièrement abondante aux endroits où elle a tendance à se développer chez les individus normaux, à savoir, d'abord, la partie occipitale de la tête, le menton et les joues, le dessus de la lèvre supérieure, les aisselles, le milieu de la poitrine et le pubis, et, à un degré moindre, les avant-bras et les jambes, et, enfin seulement, le dessus des épaules et des bras, le dos et les fesses. Or, dans le présent spécimen, le milieu de la poitrine et les aisselles sont, avec les genoux, les endroits les moins velus du corps même (en dehors, bien sûr, des paumes et de la plante des pieds). Au surplus, le pubis ne paraît pas ici spécialement velu, puisque les testicules, pratiquement glabres, sont bien visibles. Quant au visage, il est quasi imberbe.

En second lieu, le dessus des pieds est aussi exceptionnellement velu que les jambes, ce qui, à ma connaissance, n'a jamais été constaté à un tel degré dans aucun cas d'hypertrichose.

S'agirait-il alors d'une aberration du système pileux d'un type tout à fait original? On pourrait à la rigueur l'admettre, si le présent spécimen ne présentait pas tant d'autres anomalies anatomiques plus ou moins marquantes par rapport à l'Homme normal actuel, notamment l'apparente brièveté du cou, le tronc et forme de baril, les bras extrêmement longs, et, surtout, la forme, la grandeur, et les proportions des pieds et des mains.

Une telle accumulation de « monstruosités » serait bien extraordinaire chez un seul et même individu, qui apparaîtrait en somme comme un monstre parmi les monstres. Cela nous force à rejeter cette hypothèse comme hautement improbable.

A d 5°):

Cette hypothèse est de toute évidence du domaine des possibilités.

Si l'on admet en effet que les Boschimans, les pygmées négrilles ou les aborigènes australiens appartiennent à la même espèce qu'un Suédois, un nègre Shillouk du Soudan ou un Mongol, dont ils diffèrent pourtant par tant de caractères morphologiques, rien n'empêche bien sûr de croire que le présent spécimen, malgré ses traits si originaux, puisse être un représentant d'une race à ce jour inconnue d'Homo sapiens. Rappelons toutefois à ce propos que la plupart des anthropologues s'accordent actuellement pour considérer les Néanderthaliens eux-mêmes comme une simple sous-espèce d'Homo sapiens, qu'ils nomment de ce fait Homo sapiens neanderthalensis.

Nous reviendrons plus loin aux critères combien délicats de spécificité et de subspécificité. Contentons-nous pour l'instant de souligner le fait

que l'Homme velu ici décrit présente divers caractères qui le différencient nettement non seulement de chacune des cinq races ou sous-espèces connues d'Homo sapiens prises séparément, mais en outre de l'ensemble de ces formes. Il se distingue en effet de tous les types d'hommes actuels par une pilosité extrême, comparable à peu de choses près à celle des grands anthropoïdes africains, l'apparente brièveté du cou due sans doute à un port de tête particulier (celle-ci étant portée en avant du plan frontal du corps, comme enfoncée dans les épaules), la forme ovoïde du tronc, contrastant avec celle en sablier ou parfois presque rectangulaire de l'Homme actuel, la plus forte convexité du thorax, la longueur extrême des bras, la grandeur disproportionnée des mains et des pieds, les proportions inhabituelles des doigts et des orteils, tant par leur grosseur relative que par leur longueur relative. La plupart de ces traits s'accordent avec ce que nous savons des Néanderthaliens classiques.

Ad 6°):

Cette dernière hypothèse est également du domaine des possibilités, mais elle est moins vraisemblable.

Par sa morphologie du moins, le présent spécimen ne semble pas différer de l'Homme actuel plus que l'Homme de Néanderthal, connu non seulement par de nombreux crânes et fragments de squelettes post-craniaux, mais aussi par les empreintes de ses pieds, comme celles décrites par le baron A. C. Blanc, à la suite de leur découverte dans la grotte de Basua, à Toirano, en Ligurie (Italie). Il est donc peu probable, quoique la possibilité ne doive pas être tout à fait exclue, qu'il s'agisse ici d'un Homme d'une espèce catégoriquement différente, comme le Pithécanthrope, le Sinanthrope, l'Atlanthrope et l'Homme de Broken Hill, tous classés actuellement dans l'espèce Homo erectus (6). On est justifié de croire que le prognathisme prononcé, l'épaisseur considérable des arcades sourcilières et le front extrêmement fuyant qui caractérisent entre autres cette espèce, seraient visibles, de manière frappante, sur le présent spécimen, en dépit même des mauvaises conditions d'examen de la tête.

Ces divers traits étaient en général bien moins marqués chez les Néanderthaliens, parmi lesquels on a pu observer de considérables variations géographiques, depuis l'Homme de La Chapelle-aux-Saints (Dordogne, France), au front bas et aux mâchoires prognathes, jusqu'à certains individus de Mugharet al-Skhul (Mont Carmel, Palestine), presque semblables à certains hommes actuels.

Dans la systématique moderne des Hominidés, nous l'avons dit, les Néanderthaliens ne méritent plus que le rang d'une sous-espèce d'Homo sapiens. Cela semble d'ailleurs en conformité avec les critères de spécificité appliqués dans tout le reste du Règne Animal (7). En effet, les découvertes paléontologiques faites dans les cavernes du Mont Carmel

(6) C'est cette hypothèse que Sanderson est plutôt enclin d'adopter.

^{(7) «...}whether or not unconfined animals of different populations interbreed when given the opportunity is the critical test of a zoological species.» (Coon, 1962).

en Palestine - multiplicité de divers types humains intermédiaires et coexistence de deux industries distinctes - suggèrent que les Néanderthaliens se croisaient délibérément avec des hommes du type actuel et engendraient aiusi des enfants vraisemblablement fertiles. Encore peut-on se demander s'il est légitime d'appliquer les critères classiques de spécificité aux Hominidés. N'oublions pas que ces critères ne sont acceptés que là où les croisements se produisent naturellement, c'està-dire dans la nature, et non artificiellement, c'est-à-dire du fait d'une intervention humaine, comme lors des hybridations réalisées en captivité sur des animaux domestiques ou sauvages. Le cas des êtres humains eux-mêmes est de ce fait très ambiqu. Car s'il est vrai que des hommes de types très différents peuvent se croiser spontanément sans aucune contrainte extérieure, il n'en reste pas moins que ces croisements sont par définition le produit d'une intervention humaine. Est-il plus artificiel pour une chienne domestique de se laisser couvrir par un loup - ce qui arrive dans la nature - que pour une femme Négrille d'accepter un Bantou pour époux?

Il faut espérer que des techniques nouvelles dans le domaine sérologique, biochimique ou génétique, permettront bientôt de mettre au point des critères mesurables de spécificité, qui dissiperont une fois pour toutes de telles ambiguïtés. Cela, bien sûr, laissera l'équivoque entière pour les paléontologues. Mais peut-être le présent spécimen — s'il devait se confirmer le représentant d'une population relique de Néanderthaliens — permettrait-il précisément de dénouer le problème épineux entre tous de la spécificité ou subspécificité des diverses formes d'Hominidés à la satisfaction de chacun. Voilà qui souligne une nouvelle fois l'extrême valeur potentielle de cette pièce anatomique au point de vue anthropologique, voire philosophique et religieux.

Pour nous résumer : des six hypothèses possibles, relatives à la nature du présent spécimen, les deux premières (trucage) doivent être rejetées comme quasi impossibles, la troisième (un Aïnou) comme inadéquate. La quatrième (individu tératologique) paraît hautement improbable, et la sixième (Homme d'une espèce ou d'un genre distinct) peu probable. De toutes, la cinquième (Homme d'une sous-espèce distincte) semble la plus plausible et donc la plus digne d'être considérée et retenue.

Nous allons voir à présent qu'elle est même très vraisemblable, et soutenue par un ensemble impressionnant de preuves testimoniales et circonstancielles.

BREF HISTORIQUE DE L'ETUDE DES « HOMMES VELUS »

Des traditions relatives à l'existence de races d'Hommes velus existent depuis les temps les plus reculés de l'Histoire. La Bible mentionne à de multiples reprises les Seïrim (velus), parfois appelés Sheïdim (destructeurs), l'Antiquité classique avait ses Satyres, et le Moyen-Age occidental ses Wudewása ou Homme des bois. Dès la Renais-

sance, marquée par une exploration progressive des divers continents, les rapports de voyageurs relatifs à la présence de tels êtres dans de nombreuses contrées du globe se multiplièrent à l'extrême. A tel point que Carl von Linné, dans son Systema Naturae - dont la 10° édition (1758) est tenue pour le point de départ de la systématique moderne des êtres vivants - n'hésita pas à classer l'Homme velu aux côtés de l'Homo sapiens, sous le nom d'Homo nocturnus. Pour cela, il se fondait principalement sur l'autorité d'un voyageur et archéologue allemand, le Père Athanase Kircher, S. J., lequel, dans sa relation d'un voyage à travers la Chine et l'Inde du nord. China Monumentiis qua Sacris qua Profanis (1667), rapportait l'existence, dans les provinces chinoises de Yunnan, Honan et Foukien, d'hommes velus, aux bras plus longs que l'Homme ordinaire, et qui couraient extrêmement vite. A Agra, en Inde, l'empereur des Mongols avait même offert un de ces hommes forestiers en cadeau à un collègue de Kircher, le Père Heinrich ROTH.

La découverte successive des grands anthropoïdes, d'abord le Chimpanzé et l'Orang-outang, et bien plus tard le Gorille, devait cependant embrouiller considérablement toute l'affaire. En effet, tous ces grands singes furent décrits eux aussi, à l'origine, comme des « hommes velus » ou des « hommes des bois », et la Science du XIX^e siècle crut donc expliquée une fois pour toutes, par leur découverte, une énigme plusieurs fois millénaire.

Les rumeurs qui continuaient néanmoins à circuler inlassablement un peu partout dans le monde à propos d'« hommes velus » de diverses sortes, finirent par atteindre un paroxysme dans les années 1920 puis dans les années 1950, après la découverte, sur le versant sud-oriental de l'Himalaya, de plusieurs séries de traces de pas, attribuées à l'être qu'on affubla du sobriquet ridicule d'« abominable homme des neiges », nom tout à fait impropre et d'ailleurs fondé sur une erreur de traduction.

Il est impossible de citer ici tous les écrits relatifs aux « hommes velus », publiés au cours des siècles. Contentons-nous de passer en revue les rares ouvrages qui ont été consacrés à l'étude du problème, et qui contiennent d'ailleurs une bibliographie aussi complète que possible à son sujet.

Dans son livre Sur la Piste des Bêtes Ignorées (1955), et surtout sa version anglaise, augmentée et mise à jour, On the Track of Unknown Animals (1958), Bernard Heuvelmans s'est efforcé de faire le point du problème des « hommes velus » pour la Région Orientale (Inde et Indonésie), la Région Ethiopienne (Afrique noire) et la Région Néotropicale (Amérique du Sud).

Dès 1958, à l'initiative du professeur Boris F. Porchnev, de l'Université de Moscou, directeur de département à l'Institut d'Histoire de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S., une commission spéciale fut créée par celui-ci pour l'étude du problème de l'Homme-des-Neiges. Le premier soin de cette commission, et en particulier de B. F. Porchnev

et A. A. Chmakov, fut d'éditer, de 1958 à 1959, sous forme de quatre petites brochures, tout le matériel d'information déjà publié sur l'existence d'« hommes velus » pour toute la Région Paléarctique (Eurasie) (8).

En 1961, Ivan T. Sanderson, un des pionniers de la question (il avait, dès 1950, écrit un premier article sur l'Homme-des-Neiges de l'Himalaya, pour un magazine populaire), publia enfin une vaste synthèse de la question, Abominable Snowmen: Legend Come to Life, laquelle inclut même des rapports de la région Néarctique (Amérique du Nord) et porte donc en définitive sur cinq régions zoo-géographiques.

Cette même année, Heuvelmans ayant fini par se créer dans le monde un vaste réseau de correspondants intéressés par le problème, le regretté professeur Corrado Gini, président de l'Institut International de Sociologie de Rome, lui demanda de l'aider à fonder un Comité International pour l'Etude des Bipèdes Humanoïdes Velus, ce qui fut réalisé en 1962 sous les auspices du Comitato Italiano por lo Studio dei Problemi della Popolazione. L'organe de ce groupe, Genus, devait se charger de publier les travaux des 36 membres du nouveau comité, sur la question.

En 1963, Porchnev lui-même publia, à son tour, une importante étude sur le problème, dans laquelle il exposait ses propres conclusions : Etat Actuel de la Question des Hominidés reliques (en russe).

Les progrès de l'interprétation du matériel d'information accumulé sur les « hommes velus », peuvent se résumer brièvement comme suit.

En 1955 et 1958, Heuvelmans avait traité séparément, comme d'autant de problèmes locaux et distincts, des divers types de bipèdes velus, de taille d'ailleurs très diverses — depuis des gnomes de 90 cm jusqu'à des géants de 2 m 40 — signalés dans trois régions zoogéographiques. Il avait cependant souligné le caractère hétérogène, et en partie mythifié, de certains des êtres pris en considération. Ainsi pour la cordillère himalayenne, il avait montré que trois types distincts de créatures inconnues étaient souvent confondus, et avait même proposé une description provisoire de l'Homme-des-neiges original ou y é t i, plus proprement appelé m e h - t e h ou m i - t e h, sous le nom de Dinanthropoides nivalis. Dès le mois de mai 1952, il avait rapproché celui-ci du Gigantopithecus, un Pongidé géant du Pléistocène moyen du Kwangsi (9). Certains types africains, d'autre part, avaient été rapprochés par lui des Australopithécinés. Il avait montré de la sorte que tous les prétendus « hommes velus » ne devaient pas nécessairement être tenus pour des Hominidés.

⁽⁸⁾ Ce travail devait être complété ultérieurement par au moins deux nouvelles brochures portant plus particulièrement sur le Caucase, et il se poursuit d'ailleurs actuellement.

⁽⁹⁾ Cette hypothèse devait être défendue également en 1954 par le Dr Wladimir Tschernezky, et considérée comme possible, cette même année, par une aussi haute autorité en matière d'anthropologie que le professeur Carleton S. Coon.

En 1961, Sanderson, dont la documentation avait été considérablement élargie d'une part par le précédent travail et par les quatre brochures soviétiques et, d'autre part, par ses propres investigations en Amérique du Nord, poursuivit l'entreprise d'analyse d'Heuvelmans, mais, en outre, réalisa une synthèse de l'ensemble du problème à l'échelle mondiale. Il proposa la première classification systématique, et à intentions phylogénétiques, des diverses formes d'« hommes velus » (désignés par lui, pour éviter toute équivoque, sous le nom de code d'ABSM, dérivé d'ABominable SnowMan), qu'il classa sous quatre rubriques distinctes : I : Subhumains; II : Proto-pygmées; III : Néo-géants; IV : Sub-Hominidés.

En contraste avec le processus de fission opéré par Heuvelmans et Sanderson, Porchnev, en 1963, s'efforça au contraire d'opérer la fusion des divers « hommes velus » signalés, en se limitant toutefois strictement à ceux décrits en Eurasie. Il conclut que l'ensemble des informations récoltées pour ces régions suggère la survivance, à travers les régions montagneuses et désertiques d'Asie centrale et du Caucase, de petites populations éparses de Néanderthaliens.

Un historique du problème ne serait pas complet sans la mention des principales tentatives faites dans le monde pour étudier localement, voire capturer un des divers types de bipèdes velus d'aspect humain.

La priorité des recherches sur le terrain revient à des savants russes et mongols : le professeur K. A. Satounine, dès 1899, dans le Caucase; et, en Asie centrale, dès 1905, B. B. Baradiine et Tz. J. Jamtzarano, ainsi que ses deux assistants, A. D. Simoukov et Rintchen (aujourd'hui académiciens et professeur à l'Université d'Oulan-Bator, Mongolie), et enfin, dès 1907, le professeur V. A. Khakhlov. Ce dernier soumit en 1914, à l'Académie Impériale de Moscou, un rapport extrêmement détaillé sur le Ksy-Gihik ou « Homme sauvage » de Dzoungarie, qui fut refusé à l'époque, et ne devait être publié qu'en 1959 dans la troisième brochure éditée par Porchnev et Chmakov.

Pour la région du Caucase, il faut citer les efforts inlassables déployés au cours des dernières années par le Dr Marie-Jeanne Kollman.

Pour la région himalayenne, qu'il suffise d'évoquer l'expédition britannique du Daily Mail, dirigée par Ralph Izzard (1953-1954), l'expédition suisse du Dr Norman G. Dyhrenfurth (1954), les trois expéditions américaines organisées par Thomas B. Slick et comprenant W. M. (Gerald) Russell et les frères Peter et Bryan Byrne (1957-1958-1959), l'expédition japonaise du professeur Teizo Ogawa (1959) et, auparavant, les patientes recherches du professeur René von Nebesky-Wojkowitz, le l'Université de Vienne (1950-1953).

Pour l'Afrique, il convient de mentionner les enquêtes en Côte d'Ivoire du professeur A. Ledoux, de la Faculté des Sciences de Toulouse, et les valeureuses tentatives faites au Congo, dans des conditions dramatiques, par le capteur d'animaux suisse Charles Cordier.

Pour l'Amérique tropicale, il faut citer, au Guatémala, le Dr Jorge IBARRA, Directeur du Muséum National d'Histoire naturelle, et Robert C. Dorion, et, au Brésil, la Senhora Anna Isabel de Sa Leitão Teixeira, chacun d'entre eux pour leur précieuse récolte d'informations.

En Amérique du Nord, on ne peut oublier J. W. Burns, René Dahinden et John W. Green, pour la Colombie Britannique; Mrs Marge Davenport, Miss Betty Allen, Andrew Genzoli, Jerry Crew et les chercheurs groupés autour d'I. T. Sanderson pour tout le nord-ouest et le centre-ouest des Etats-Unis.

Enfin, il serait injuste de ne pas réserver une place de choix, dans ce palmarès, aux principaux chercheurs ayant contribué, par leurs examens ou leurs travaux de laboratoire, à éclaircir le problème : le professeur George A. Agogino, directeur du Paleo-Indian Institute de l'Université d'Eastern New Mexico, l'abbé Pierre Bordet, du département de géologie du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, le professeur Carleton S. Coon, de l'Université Harvard, le professeur William C. Osman-Hill, du Yerkes Regional Primate Center de l'Université Emory, Atlanta (Georgia), le Dr John Napier, du Primate Biological Program de la Smithsonian Institution, le Dr Wladimir Tschernezky, du département de zoologie de Queen Mary's College de Londres, et le Dr Emanuel Vlček, de l'Institut d'Archéologie de l'Académie des Sciences de Tchécoslovaquie.

Le présent historique ne livrerait que le côté constructif de ce courant d'études s'il taisait les diverses manœuvres ou maladresses qui ont eu pour effet de freiner le progrès des recherches et des efforts, d'embrouiller ou de discréditer quelque peu le problème et d'en retarder la solution : en général, d'une part, le ton de plaisanterie adopté par la plupart des journalistes pour en parler ou les rapports dramatisés et farcis de détails imaginaires donnés par quelques soi-disant témoins, et, d'autre part, le black-out jeté sur toute l'affaire par certains savants munis d'œillères; et, en particulier, les identifications hâtives et fantaisistes de traces de pas, par certaines institutions scientifiques, la tentative dérisoire mais meurtrière de torpillage du problème de l'Homme-des-Neiges par un alpiniste fameux, la confection, aux Etats-Unis, de moulages d'empreintes truquées de pieds géants, ensuite vendus aux amateurs, et, plus récemment, le film tourné en Californie d'un homme manifestement revêtu d'une « combinaison de singe » en fourrure de nylon.

IDENTITE DU SPECIMEN ET TAXONOMIE

Il est évidemment trop tôt pour identifier avec certitude le spécimen décrit.

Nous ne savons pas encore, pour l'instant, depuis combien de temps exactement il a été conservé dans la glace. Cependant, étant donné la fraîcheur éclatante de son aspect, l'absence de toute distorsion, la certitude qu'il a été réfrigéré artificiellement associée au fait qu'il semble avoir

été abattu à coups de feu, compte tenu subsidiairement de l'abondance de rapports récents sur l'existence d'Hominidés velus, il ne peut faire de doute que l'être en question a été de nos contemporains.

Nous ne connaissons pas non plus l'origine de ce spécimen. S'il avait vraiment été trouvé flottant dans sa gangue de glace à la surface de la mer de Bering, il aurait pu aussi bien provenir de l'Alaska ou de la Colombie britannique que du nord-est asiatique. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il n'a pas été tué ailleurs, voire aux Etats-Unis même, et que celui qui l'aurait abattu — peut-être par méprise, en le prenant par exemple pour un ours? — n'a pas été affolé en découvrant ses traits humains. Craignant qu'on ne l'accuse de meurtre, il se serait arrangé pour le réfrigérer aussitôt et le vendre en le faisant passer pour un attrayant phénomène de foire, évidemment truqué. Quelle innovation dans l'art du faussaire, que de faire passer pour faux un spécimen parfaitement authentique!

Le prochain avenir nous en apprendra sûrement plus long sur ces divers points, car il est d'un intérêt capital pour l'humanité de soumettre au plus tôt la présente relique à tous les moyens d'investigation précis dont la Science dispose de nos jours. Il est non moins urgent de découvrir l'origine exacte de ce spécimen en sorte que toutes les mesures nécessaires puissent être prises aussitôt par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, afin d'inscrire le nom de la présente espèce sur la liste des espèces de mammifères rares ou menacés d'extinction du Red Data Book assurer sans retard sa protection intégrale. N'oublions pas qu'au temps de la Russie Impériale les nobles désœuvrés partaient en Dzoungarie chasser aussi bien l'« Homme sauvage » que le Cheval sauvage ou le Chameau sauvage. Il faut espérer que les modernes nemrods ne vont pas vouloir inclure un tel trophée dans leurs tableaux de chasse, comme il le font d'ordinaire chaque fois qu'un nouvel animal sauvage est découvert.

En attendant, tout ce qu'on peut dire de ce représentant évident d'une forme actuelle d'Hominidés encore inconnue est qu'il rappelle à la fois ce que nous savons des Néanderthaliens (10) et la première description détaillée et soigneuse d'un de ces êtres, celle du professeur Khakhlov. Celui-ci rapporte en effet que tous les témoins s'accordent pour prêter à l'Homme sauvage de Dzoungarie les traits suivants : « taille moyenne, des poils sur tout le corps, l'absence de front dans le sens habituel du

⁽¹⁰⁾ Dans les diverses reconstitutions qui ont été proposées des Néanderthaliens, ceux-ci ont toujours été représentés traditionnellement avec la peau aussi peu velue, voire moins, que les plus poilus des hommes normaux actuels, avec une chevelure flottante, des sourcils broussailleux et un menton plus ou moins hirsute. En dehors de la coloration rousse des poils, la seule reconstitution d'un Homme de Néanderthal qui soit conforme au présent spécimen est celle qui a été faite par le peintre Alika Watteau, selon mes propres directives, pour servir de couverture, il y a quelques années, à la revue Sciences et Avenir. Par une telle reconstitution, j'ai tenté de souligner le fait qu'en l'absence de portraits de l'époque, rien ne s'oppose à ce qu'on représente les Néanderthaliens comme aussi velus que des singes, ce qui d'ailleurs s'accorde mieux avec les traditions millénaires et omniprésentes des « Hommes sauvages ».

mot, des arcades sourcilières et des mâchoires proéminentes, un nez qui semble comme enfoncé, de longs bras, des jambes courtes avec une plante du pied large. »

A cette liste de caractères, Khakhlov en ajoute d'autres, précisés par certains observateurs : « ...pas de sourcils : de petits yeux sombres et des cils foncés, c'est tout... pas de menton : rien que des mâchoires puissantes et une grande bouche... des lèvres non discernables... des dents grandes et puissantes... des narines béantes... des oreilles apparemment recouvertes par une longue chevelure tombant du sommet de la tête... le gros orteil, court, massif et très sur le côté; tous les orteils sont écartés... les bras sont couverts de poils : ceux-ci ne poussent pas sur les coudes et les paumes... la plante des pieds et les genoux sont garnis d'une peau nue et durcie... la peau du visage est foncée. »

Il souligne que les bras sont décrits comme « très longs, descendant jusqu'aux genoux, voire plus bas », mais pense que « cette impression peut être due à la posture empruntée pour marcher ». Il dit aussi que si les jambes de l'Homme sauvage paraissent courtes, ce peut être dû « au fait qu'il a les jambes torses ou qu'il marche avec les jambes ployées ». Enfin, la tête serait « enfoncée dans les épaules et un peu redressée vers le haut ».

Les rares différences avec ce qu'on constate chez le présent spécimen sont infimes. L'absence de poils sur les coudes serait, d'après KHAKHLOV, le résultat d'une cornification de la peau, due à la position particulière adoptée par le Ksy-gihik pendant le sommeil : les genoux, les coudes et le front reposant sur un sol dur et rocailleux (cf. l'illustration parue dans la 3^e brochure soviétique et reprise par Sanderson, 1961). Ceci pourrait n'être qu'une adaptation locale à un certain type de terrain. Quant à l'impression que le gros orteil est « très sur le côté », elle peut être donnée par lea largeur insolite du pied, ou par le fait que cet orteil, apparemment un peu plus court que les deux suivants peut sembler recourbé vers les autres, voire diverger vraiment des autres pendant la marche et donc sur une empreinte de pas. Le seul point de la description de Khakhlov qui semble en nette contradiction avec notre observation est la couleur « foncée » de la peau du visage. Mais cela peut s'expliquer de plusieurs façons. La couleur de la peau exposée au soleil peut varier avec les saisons ou les régions. Peut-être la peau de l'Homme velu devient-elle plus pigmentée avec l'âge, comme chez les chimpanzés. Enfin, la teinte foncée de la peau du Ksi-gihik peut être due tout simplement à la crasse. Les Bushmen du Kalahari qui, comme lui, vivent dans le désert, ne se lavent jamais, faute d'eau, et ont la peau apparemment noire, alors qu'elle est en réalité couleur « cuir ».

Le rapprochement qui semble s'imposer entre les Néanderthaliens, l'Homme sauvage d'Asie Centrale et notre spécimen, donnerait en somme raison à la thèse défendue par Porchney. Avec une réserve pourtant, c'est que je suis toujours convaincu qu'il reste, en Asie même (sans parler des autres continents) plusieurs autres types de bipèdes velus à capturer,

à examiner et à classer, selon leurs caractères, parmi les Hominidés ou les Pongidés, voire d'autres familles de Primates.

Voilà pourquoi d'ailleurs je ne songerais pas un instant à réclamer pour le présent spécimen le nom scientifique de *Dinanthropoides nivalis* HEUVELMANS (1958) qui devrait être réservé en principe à l'« Hommedes-Neiges » original de l'Himalaya, dont l'identité zoologique est toute différente.

Quel nom scientifique faudrait-il donner au présent spécimen? On ne peut encore en décider de manière absolue.

Chronologiquement, la priorité reviendrait à *Homo nocturnus* LINNAEUS (1758), mais cette dénomination n'est pas accompagnée d'une description permettant de reconnaître l'espèce sans équivoque et doit donc être invalidée.

La première description valable de la présente espèce semble être celle de Khakhlov, sous le nom de *Primihomo asiaticus* Khakhlov (1959). (Cette description remonte en réalité à 1913-1914, mais on ne peut tenir compte en taxonomie que de sa date de publication sous une forme imprimée.)

Toutefois, comme il semble s'agir ici d'une espèce du genre Homo, le nom Primihomo tomberait dans ce cas en synonymie, et le nom de l'espèce deviendrait Homo asiaticus. Il m'étonnerait (ceci est à vérifier) qu'il n'ait pas été utilisé dans quelque écrit ancien pour désigner la race jaune (Mongoloïde), ce qui l'invaliderait.

Il est possible aussi que l'examen radiographique, ou plus tard ostéologique, de présent spécimen, révèle sa totale identité avec le type Néanderthalien. Dans cette éventualité, notre Homme velu devrait, en accord avec les règles de la nomenclature, être nommé, selon qu'on accorde au Néanderthalien le rang de spécificité ou de subspécificité, Homo neanderthalensis ou Homo sapiens neanderthalensis.

Dans le premier cas, ce ne serait que justice de rendre hommage au premier descripteur de la forme actuellement vivante — qui a d'ailleurs été injustement méconnu pendant un demi-siècle —, et de nommer celle-ci Homo neanderthalensis khakhlovi.

Toutefois, étant donné les diverses incertitudes encore attachées au présent spécimen, je propose de lui donner la dénomination originale d'*Homo pongoides*, c'est-à-dire « Homme à ressemblance de Pongidé, ou, si l'on préfère, d'anthropoïde ».

Le présent spécimen constitue l'holotype de l'espèce portant ce nom scientifique.

Homo pongoides Heuvelmans & Sanderson (1969)

Sans doute paraîtra-t-il diablement suspect à d'aucuns que ce soient précisément deux des deux chercheurs ayant consacré le plus de temps et d'énergie à l'étude de ces êtres velus, combien élusifs, qui aient eu la bonne fortune de mettre la main sur le premier spécimen. Des âmes généreuses y verront plutôt le doigt de la justice immanente. L'explication rationnelle de cette coïncidence est pourtant simple : ces trois chercheurs avaient évidemment le plus de chances de faire cette découverte, parce qu'ils savaient ce qu'ils cherchaient et le cherchaient avec opiniâtreté, ne manquant jamais une occasion de contrôler les moindres indices, de suivre les pistes les plus ténues. Ceux que la chance a couronnés tiennent d'ailleurs à associer à leur réussite leur collègue et ami de longue date, le professeur Boris F. PORCHNEV, sans les contributions inappréciables duquel ils n'auraient jamais pu embrasser le problème dans toute son ampleur, et qui d'ailleurs verra sans doute triompher ici sa propre thèse.

Puisse ce succès, obtenu donc, grâce à une vaste et étroite coopération internationale, par trois chercheurs, respectivement des Etats-Unis d'Amérique, d'Europe occidentale et de l'Union Soviétique, jeter non seulement une lumière nouvelle sur le problème de l'origine de l'espèce humaine, mais contribuer aussi à une meilleure compréhension entre les divers peuples qui la composent.

New Jersey, le 29 décembre 1968.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

 $N.\,B.:$ Les travaux marqués d'un astérisque (*) contiennent la bibliographie la plus étendue sur le sujet.

BORDET, P.

1955. Traces de Yéti dans l'Himalaya. (Bull. Mus. nat. d'Hist. nat., Paris, 27 (2° serie), n° 6, pp. 433-39.)

BYRNE, P.

1962. Being Some Notes, in Brief, on the General Findings in Connection with the California Bigfoot. (Genus, Roma, 18, nº 1-4.)

COON C.S.

1954. The Story of Man. (New York: A. Knopf.) 1962. The Origin of Races. (New York: A. Knopf.)

CORDIER. Ch.

1963. Deux Anthropoïdes Inconnus Marchant Debout au Congo Ex-Belge. (Genus, Roma, 29, nº 1-4.)

GINI. C.

1962. Vecchie e Nuove Testimonianze o Pretese Sulla Esistenza di Ominidi o Subominidi villosi. (Genus, Roma, 18, nº 1-4.

GREEN, J.

1968. On the Track of the Sasquatch. (Agassiz, B. C.: Cheam.)

HEUVELMANS, B.

1952. L'Homme des Cavernes a-t-il Connu des Géants Mesurant 2 à 4 Mètres?. (Sciences et Avenir, Paris, n° 61, Mai.)

* 1955. Sur la Piste des Bêtes Ignorées. (Paris : Plon.)

* 1958. On the Track of Unknown Animals. (London: Rupert Hart-Davis.)

1959. (New York: Hill and Wang.)

1963. édit. revue et complétée. (London: Rupert Hart-Davis.)

1945. Nittaewo, an Unsolved Problem of Ceylon. (Loris Colombo, 4, pp. 251-62.)

1961. Abominable Snowman, the Present Position. (Oryx, London, 6, nº 2 pp. 86-98.)

IZZARD. R.

1955. The Abominable Snowman Adventure. (London: Hodder and Stoughton.) KIRCHER, A.

1667. China Monumentiis Qua Sacris Qua Profanis. (Antverpiae: ad Jacobum.)

LEDOUBLE, A. F. & HOUSSAY, F.

1912. Les Velus. (Paris : Baillière.)

Linnaeus. C.

1758. Systema Naturae. (10° éd., Holmiae.)

NEBESKY-WOJKOWITZ, R. VON

1956. Where the Gods Are Mountains. (London: Weidenfeld and Nicolson.)

*Porchney, B. F.

1963. Etat présent de la question des Hominidés reliques (en russe). (Moscou.) *Porchney, B. F. & Chmakov, A. A.

1958-1959. Matériel d'Information pour l'Investigation du Problème de «l'Homme des Neiges » (en russe). (brochure 1-4, Moscou.)

RINTCHEN, P. R.

1964. Almas Still Exists in Mongolia. (Genus, Roma, 20, nº 1-4.)

Sanderson, I. T.

1950. The Abominable Snowman. (True Magazine, New York, May.)

The Strange Story of America's Abominable Snowman. (True Magazine, New York, December.)

A New Look at America's Mystery Giant. (True Magazine, New York, March.) Abominable Snowmen: Legend Come to Life. (Philadelphia: Chilton.)

1962. Hairy Primitives or Relic Submen in South America. (Genus, Roma, 18, n. 1-4.) The Wudewasa or Hairy Primitives of Ancient Europe. (Genus, Roma, 23, 1967.

TZSCHERNEZKY, W.

Nature of the « Abominable Snowman ». (Manchester Guardian, Manchester, 20 February.)

1955. On the Nature of the « Abominable Snowman ». (Appendix E, in IZZARD, op. cit.)

A Reconstruction of the Foot of the « Abominable Snowman ». Nature, London, 1960. 186, pp. 496-97.)

Vlček, E.

n. 1-2.)

Old Literary Evidence for the Existence of the «Snowman» in Tibet and 1959. Mongolia. (Man, London, 59, pp. 133-34.